



Conflans-Sainte-Honorine le 15 juin 2023

CLUB PHILATELIQUE CONFLANAIS M.J.C.
M.J.C. les Terrasses - Avenue du Pont 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Site du CPC
WWW.philaconflans.fr

Aux associations philatéliques :
du GAPHIL,
de l'USPBN et
du GAPS

Monsieur, Madame le(a) Président(e)

Le Club Philatélique Conflanais MJC (CPC), en accord avec les Groupement des Associations Philatéliques de Paris – Île-de-France (GAPHIL) et de l'Union des sociétés philatéliques fédérées de Basse-Normandie (USPBN), organise une exposition philatélique inter-régionale compétitive.

L'exposition aura lieu les 27 et 28 avril 2024 à la salle des fêtes place Auguste Romagné, 78700 Conflans-Sainte-Honorine, de 9h00 à 18h00.

Le congrès du GAPHIL se déroulera le dimanche 28 avril 2024 matin au théâtre Simone Signoret, à côté de l'exposition.

Vos adhérents peuvent s'inscrire à la compétition officielle en renvoyant le dossier joint dûment complété. Une pré-inscription en ligne peut être réalisée à partir du lien suivant :
<http://www.philaconflans.fr/conflans2024.html>

Les demandes d'inscription sont à envoyer **avant le 8 janvier 2024 dernier délai** à l'adresse du secrétaire de l'exposition. (Philippe NADEAU 7 rue Alexis PIECQ, 78700 Conflans-Sainte-Honorine, 06 79 69 63 10, domphil.nadeau@outlook.fr)

Comptant sur votre amicale collaboration, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en nos sentiments les plus respectueux.

Dominique HARDY
Président du CPC
1 allée du stade
95610 Eragny sur Oise
Tel. : 06 19 39 35 28
E-Mail: domhardy@club-internet.fr

Règlement de l'exposition

Article 1. - Lieu - dates - organisation.

Une exposition philatélique inter-régionale compétitive aura lieu les 27 et 28 avril 2024 à la salle des fêtes, place Auguste Romagné à Conflans-Sainte-Honorine.

Cette manifestation est organisée par le Club Philatélique Conflanais MJC (CPC). Elle est placée sous le patronage des groupements des associations philatéliques de Paris-Ile de France (GAPHIL) et de l'Union des sociétés philatéliques fédérées de Basse-Normandie (USPBN) ainsi que la ville de Conflans-Sainte-Honorine.

Article 2. - Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau 2 régional.

Seules seront admises à participer les collections ayant été exposées en départementale ayant obtenu plus de 60 points (Grand Argent) pour les adultes ou de 55 points (Bronze argenté) pour les jeunes dans une précédente exposition départementale, ou n'ayant pas été exposées depuis plus de sept ans.

Les collectionneurs ayant déjà obtenu une médaille de grand vermeil (85 points) en exposition nationale peuvent, s'ils le souhaitent, accéder directement au niveau régional avec une nouvelle collection même dans une autre classe.

Lors de l'inscription préalable, le candidat-exposant devra transmettre une photocopie de sa carte d'adhérent d'une association fédérée, munie de la vignette fédérale de l'année en cours et la photocopie recto-verso du passeport de la collection. La fiche d'inscription sera visée par le président de l'association dont dépend l'exposant.

Toute demande d'inscription définitive devra être accompagnée :

- De la photocopie recto-verso du passeport philatélique de la collection
- D'une copie du plan et des trois premières pages de la collection, pour transmission au jury.
- D'une copie de la feuille d'appréciation remise à la présentation précédente, s'il y a lieu.
- D'un inventaire en double exemplaire détaillé et signé par l'exposant, donnant, **dans les conditions fixées à l'article 10 du présent règlement**, le nombre et la valeur des timbres et documents présentés.
- La photocopie de la carte de membre d'une association fédérée (vignette fédérale de l'année en cours).
- Choix de l'assurance ou lettre de renonciation à recours.

Article 3. - Participants – zones géographiques admises.

Par décision des bureaux du GAPHIL et de l'USPBN, seront admis les participants des départements suivants :

- Tous les départements d'Île-de-France,
- Tous les départements de Basse-Normandie,

Les collections d'adhérents membres d'une association attachée au GAPS, seront acceptées après accord des présidents du GAPS, du GAPHIL et l'USPBN.

Toutes les classes et sous classes ci-après peuvent faire l'objet d'une présentation en compétition :

TRA : Philatélie traditionnelle	HIS : Histoire postale
ENT : Entier postaux	AER : Aérophilatélie
THE : Philatélie thématique	MAX : Maximophilie
LIT : Littérature	JEU : Jeunesse
FIS : Philatélie fiscale	AST : Astrophilatélie
COV : Classe ouverte	POL : Philatélie polaire
TRM : Philatélie traditionnelle moderne	CL1 : Classe un cadre
CAP : Carte postale	ERI : Erinnophilie
TDE : Timbre à date évènementiels	LIB : Collection libre

Une cour d'honneur et une cour non compétitive seront réservées aux participations spécialement invitées à cet effet par le comité d'organisation, et ne seront pas soumises à l'appréciation du jury.

Article 4. - Participation - inscription.

Les membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes au GAPHIL ou à l'USPBN et, dans la limite des places disponibles, les membres des associations adhérentes au GAPS et remplissant les conditions prévues à l'Article 2, pourront participer à cette exposition avec l'accord préalable des présidents de groupements concernés.

Le droit de participation est fixé à **8 Euros** par face. Il est gratuit pour les classes « jeunesse ». Les demandes de participation des exposants devront parvenir **avant le 8 janvier 2024, dernier délai** au secrétaire de l'exposition :

Philippe NADEAU

Secrétaire de l'exposition

7 rue Alexis Piecq

78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel. : 06 79 69 63 10

email : domphil.nadeau@outlook.fr

Date prévue pour l'accusée réception de la demande : le 16 janvier 2024

Article 5. - Comité d'organisation.

Le comité d'organisation, sous le haut patronage de Monsieur Laurent BROSSE Maire de Conflans-Sainte-Honorine et du Président de la Fédération Française des Associations Philatéliques, est composé de :

Président d'honneur : Pierre BOUVARD (Président du GAPHIL)
Président d'honneur : Rodolphe PLEINFOSSÉ (Président de l'USPBN)
Président : Dominique HARDY (Président du CPC)
Commissaire : Hugues DUSSOUILLEZ (Membre du CPC)
Trésorier : Philippe BOQUEHO (Trésorier du CPC)
Secrétaire : Philippe NADEAU (Secrétaire du CPC)

Article 6. - Présentation des collections.

Conformément à l'article 17 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Hormis la Classe Ouverte (COV) et les classes « 1 cadre », les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format A4 (21 x 29,7 cm maximum) ou deux A3 (42 x 29,7 cm), ou équivalent pour d'autres formats précisés dans le règlement général des expositions.

Pour les classes « 1 cadre », les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir seize feuilles, soit quatre rangées de quatre feuilles de format A4 (21 x 29,7 cm) ou deux A3 (42 x 29,7 cm), ou équivalent pour d'autres formats précisés dans le règlement général des expositions.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte. Pour les jeunes, il conviendra d'indiquer sur la première page la date de naissance de l'exposant.

Le nombre des cadres attribués à chaque participation sera en principe le suivant :

<u>Adultes</u>	:	4 à 6 cadres de 12 feuilles
<u>Jeunes division A</u>	:	2 cadres de 12 feuilles
<u>Jeunes division B et C</u>	:	3 cadres de 12 feuilles

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre un nombre de cadres différent.

Article 7. - Commission de sélection.

Un comité de sélection désigné par le bureau du GAPHIL et par l'USPBN aura pour tâche de sélectionner les collections retenues en classe de compétition après examen et suivant la place disponible. La notification d'accord sera adressée aux intéressés avant **le 29 février 2024**.

Article 8. - Jury - Palmarès - Récompenses.

Le jury, ainsi que son président, sera proposé par le bureau du GAPHIL, en collaboration avec le bureau de l'USPBN. Des élèves jurés seront autorisés à suivre les travaux du jury.

Les décisions du jury seront sans appel. Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions. L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

Le président du GAPHIL
Le président de l'USPBN
Les membres du jury
Un membre du comité d'organisation

La lecture du palmarès sera faite le dimanche 28 avril 2024 à 17h00

Article 9. - Montage et démontage des collections.

La mise en place des collections sera effectuée le vendredi 26 avril 2024 de 14h30 à 18h00 par les exposants ou leurs représentants, avec un responsable du comité d'organisation.

Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré même partiellement, avant la clôture de l'exposition. Chaque exposant devra remettre son passeport philatélique de la collection présentée au moment du montage afin qu'il puisse être validé.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur collection le dimanche 28 avril 2024 à partir de 18h00, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle d'un responsable du comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dimanche 28 avril 2024 au soir par le propriétaire lui sera retournée à ses frais, en recommandé.

Article 10. - Assurance - sécurité.

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection, suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée feuille par feuille, en donnant, au verso de l'imprimé, des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 750 Euros.

Les frais d'assurance, couvrant la période allant du 26 avril 2024, après montage, jusqu'au démontage le dimanche 28 avril 2024 à 18h00, seront à la charge des exposants, à raison de **1/1000**. Les assurances des collections en classe jeunesse seront prises en charge par le Club Philatélique Conflanais MJC.

Le comité d'organisation assurera une protection permanente de l'exposition, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces, etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

- soit de demeurer leur propre assureur et devront en ce cas renoncer (ainsi que leur compagnie d'assurances), à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur ;
- soit de contracter personnellement et individuellement, une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation et son assureur ;
- soit d'utiliser, par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant, la police ouverte par la FFAP. Le comité d'organisation n'étant alors qu'un intermédiaire auprès des assureurs, il ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite. La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 11. - Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'y apporter toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation. Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Hardy', written in a cursive style.

Dominique HARDY
Président du CPC

Classes d'exposition retenues :

Philatélie traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines au milieu du XXème siècle (en France jusqu'en 1959) détachés et/ou sur documents. Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés.

Histoire postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours :

Division A : Collections d'histoire postale

Division B : Collections de marcophilie

Division C : Collections historiques, sociales ou études spéciales

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et évaluées en trois périodes :

1 : avant 1875 (avant l'Union Générale des Postes)

2 : de 1875 à 1945

3 : après 1945

Entiers postaux (ENT)

Aérophilatélie (AER) :

Division A : Poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.

Division B : Précurseurs de la poste aérienne

Division C :

a) Liaisons aéropostales

(par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),

b) Aérogrammes (entiers postaux)

Division D : Timbres officiels de poste aérienne

Division E : Timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne

Philatélie thématique (THE)

Maximaphilie (MAX) :

Division A : Collections par pays (ou groupe de pays)

Division B : Collections spécialisées et d'étude

Division C : Collections à thèmes

Littérature (LIT) :

Division A : Livres, ouvrages

Division B : Périodiques et bulletins d'associations

Division C : Tout support multimédia et logiciel informatique

Jeunesse participation individuelle (JEU) :

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

Division A : moins de 15 ans

Division B : 16 à 18 ans

Division C : 19 à 21 ans

Jeunesse participation de groupe (JEU) :

Dans ce cas, l'âge pris en compte est celui du membre le plus âgé du groupe.

Philatélie fiscale (FIS)**Astrophilatélie (AST)****Classe ouverte (COV)****Philatélie polaire (POL)****Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :**

Timbres de 1960 à nos jours, détachés et/ou sur documents. Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés.

Un cadre (CL1) :

Collections de toutes les classes, en seize (16) pages, sur un sujet restreint.

Cartes postales (CAP)**Erinnophilie (ERI)****Timbres à date évènementiels (TDE)****Collection libre (LIB)**

Les règlements de ces classes sont ceux qui sont inscrits sur le site de la FFAP.

<http://www.ffap.net/Documents/Expositions/ReglementsExpos.php>